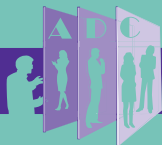


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

A D C

**ASSOCIATION DE DÉFENSE
DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES**



ASSOCIATION DE **D**ÉFENSE DES **C**HÔMEUR-SE-S

8, rue St Laurent - 1207 Genève

Tél +41 22 700 50 60

TABLE DES MATIÈRES

- 3 Statistiques des permanences**
- 4 Les Permanences**
- 6 Permanences : questions fréquentes**
- 8 Activités**
- 8 Les activités collectives & associatives**
- 10 Les activités ponctuelles**
- 10 Les activités internes**
- 11 Perspectives & projets pour 2022**
- 12 Fonctionnement de l'ADC**
- 13 Rapport financier**
- 14 Comptes 2021**
- 16 Coordonnées**

QUI SOMMES NOUS ?

L'Association de défense des chômeuses et chômeurs de Genève est une association à but non lucratif, une association constituée par et pour les personnes concernées. Depuis 1977 l'ADC assure la protection et la défense, individuelle et collective, des intérêts des chômeurs et chômeuses, sans distinction d'origine sociale ou nationale, dans le cadre des intérêts de l'ensemble des travailleurs et travailleuses. L'ADC se préoccupe de toutes les questions relatives au travail, au chômage et à la précarité.

**Il n'y a pas de plus grande agonie
que de porter en soi une histoire non racontée.**
Maya Angelou

... SUBVENTIONNÉ
... PAR LA
VILLE DE GENÈVE



STATISTIQUES DES PERMANENCES

Les permanences de l'ADC sont ouvertes du lundi au jeudi. Durant cette année 2021 encore marquée par les restrictions sanitaires et sociales, l'ADC n'a jamais suspendu cette activité de répondre aux besoins d'assistance et d'accompagnement. Les consultations ont été maintenues tout au long de l'année.

En 2021 l'ADC a enregistré 1928 consultations, soit en moyenne 160 personnes par mois. Cette moyenne mensuelle cache de grands écarts, entre 120 et 226 visites par mois. Le tableau suivant détaille la voie par laquelle les personnes sont orientées à l'ADC.

VOIE D'ORIENTATION	
Office cantonal de l'emploi	24%
Bouche-à-oreille	47%
Flyers	6%
Internet	23%

PROFIL DES CONSULTANTS

Parmi nos consultants, nous avons 51% de femmes et 49% d'hommes, 54% des personnes sont domiciliées en Ville de Genève et 39% des personnes ont une charge de famille.

Les tableaux suivants détaillent la provenance géographique, la situation professionnelle, le niveau de formation, le statut légal et la répartition par classes d'âge de nos usagers. Notons au sujet de la situation professionnelle de nos consultants que nous observons toujours davantage d'allers-retours entre l'emploi, le chômage et l'aide sociale, signe de l'augmentation de l'emploi atypique et précaire.

PROVENANCE DOMICILE	
Ville de Genève	54%
Reste du canton	42%
Hors du canton	4%

SITUATION PROFESSIONNELLE	
En emploi	21%
Au chômage	56%
Aide sociale	8%
Sans revenu	15%

NIVEAU DE FORMATION	
Scolarité obligatoire	34.5%
CFC et secondaire	33.5%
Université et Haute école	23%
Formation non reconnue en Suisse	9%

STATUT LÉGAL	
Suisse	39%
Permis C	27%
Permis B	25%
Autres	9%

ÂGE	
18 à 25 ans	4%
26 à 50 ans	65%
51 à 65 ans	31%

LES PERMANENCES

LA CONSULTATION D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Cette permanence a effectué 172 consultations en 2021. Sa fréquentation a baissé de 18% par rapport à 2020, vraisemblablement en raison du ralentissement des embauches dans de nombreux secteurs économiques dû aux restrictions sanitaires et sociales liées au coronavirus.

Si cette activité est devenue habituelle pour les associations du secteur, il est cependant nécessaire de rappeler que ce travail constitue un report de charges de l'OCE. Le report de charges est défini par le Collectif d'associations pour l'action sociale de Genève (CAPAS) comme «*tout défaut de prise en charge relevant des responsabilités de l'Etat qui est transféré sur les associations, de manière explicite ou implicite, sans prise en compte des moyens leur permettant d'en assumer les conséquences*». De surcroît, ce report vers

nos services, gratuits, tout comme ceux de Trialogue, s'effectue parallèlement aux onéreux cours de «*Méthodologies de recherche d'emploi*» financés par l'assurance-chômage.

Cela dit, l'activité d'accompagnement dans la recherche d'emploi par l'ADC constitue un travail bien différent de celui de l'OCE. Un temps consacré est engagé pour une écoute active ainsi que pour l'explicitation du parcours et des projets professionnels de la personne. Cet engagement dans une approche biographique permet à chaque consultant de reprendre confiance dans ses propres capacités d'adaptation professionnelle et personnelle.

LA CONSULTATION JURIDIQUE

Cette permanence accueille toutes les questions en matière de droit du travail, de l'assurance-chômage et de l'aide sociale. Les consultations enregistrées

en 2021, toutes causes confondues, se chiffrent à 635. En 2021 cette consultation a vu sa fréquentation augmenter de 60% par rapport à l'année précédente.

Environ 45% des consultations consistaient en renseignements légaux ponctuels, essentiellement en assurance-chômage et en droit du travail. D'autre part 55% des consultations nécessitaient une étude de cas puis une intervention juridique de la part de l'ADC. Parmi ces dossiers qui nécessitent une intervention directe de la part de l'ADC, 84% concernaient l'assurance-chômage et 16% le droit du travail.

L'ADC a pris part à onze procédures prud'homales dont six causes ont été prises en charge avec procuration. Parmi les procédures suivies, neuf se sont terminées avec une issue favorable pour notre sociétaire et deux sont en suspens à fin 2021.

LA CONSULTATION D'ORIENTATION SOCIALE ET ADMINISTRATIVE

Un nombre significatif de personnes, 291 en 2021, s'adressent à l'ADC pour des démarches qui ne concernent pas directement la recherche d'emploi ou une action juridique. Cette consultation a vu sa fréquentation se maintenir, avec une petite augmentation de 4% par rapport à l'année précédente, répondant également à des demandes liées à la crise sociale induite par la pandémie de coronavirus.

Ces personnes ont souvent été renvoyées d'un bureau à un autre sans trouver de réponse à leur problème. Parfois cette intervention de l'ADC nécessite une sélection de domicile, dans six cas au cours de cette année, dont quatre cas résolus favorablement et deux dont l'issue est toujours en suspens à fin 2021. Dans ces consultations il s'agit de démêler les séquences des différentes

démarches professionnelles et sociales pour les orienter vers les approches appropriées. Il peut s'agir également de personnes qui n'ont pas reçu une information suffisante sur les démarches à entreprendre lors de la fin de droit du chômage. Cette consultation intervient pour ces demandes auprès des services étatiques: les services de l'assurance-maladie, des prestations complémentaires, des pensions alimentaires, les offices du logement, des assurances sociales, de l'inspection du travail ou de la formation professionnelle. Il s'agit également de dossiers impliquant des collaborations avec le réseau associatif spécialisé dans d'autres domaines, comme les permis de travail, les discriminations de genre ou raciales, le droit du bail, le désendettement.

L'ESPACE DE TRAVAIL SEMI-AUTONOME

Une partie de l'activité d'accueil concerne l'espace où les personnes viennent

travailler pour effectuer leurs recherches d'emploi, recherches internet, travaux d'impression et de numérisation. Ce service a reçu 830 visites en 2021, chiffre stable par rapport à l'année précédente, et il nécessite également un travail d'encadrement et d'assistance par l'équipe du secrétariat.

Avec la digitalisation croissante des services et le manque d'accompagnement par l'OCE dans les démarches électroniques que lui-même impose, nous constatons d'évidence une fracture numérique au sein de la population. La plus grande partie du public de cet espace de travail, lequel était initialement destiné au travail autonome, induit une demande croissante d'assistance dans le maniement des ordinateurs et des démarches électroniques administratives et de recherche d'emploi. L'accueil de cette demande ne consiste pas juste à allumer les ordinateurs mais à fournir une véritable assistance.

PERMANENCES : QUESTIONS FRÉQUENTES

Parmi les dossiers traités en assurance-chômage, environ 80% concernent une suspension d'indemnités infligée par l'OCE ou la caisse de chômage. Les sanctions les plus fréquents sont la quantité et qualité des recherches d'emploi effectuées avant l'inscription au chômage et pendant le chômage, le soupçon du chômage fautif, les assignations de poste et les inaptitudes au placement.

Nous avons pu constater que, malgré la situation pandémique qui perdure toujours, l'OCE continue de faire preuve d'une rigidité extrême à l'égard des demandeurs et demandeuses d'emploi.

Les sanctions sont systématiquement infligées, sans égard à la situation personnelle et financière de l'assuré. De nombreuses personnes se retrouvent momentanément sans le minimum vital pour vivre, et doivent faire appel à

l'Hospice général ou à d'autres organismes sociaux.

Suite à des actions publiques et des interpellations parlementaires (voir plus bas), l'OCE a introduit, à l'instar d'autres cantons, la possibilité pour l'assuré de s'exprimer avant une décision de sanction. Bien que ce droit d'être entendu se soit généralisé à partir de l'été 2021, les sanctions prononcées tiennent rarement compte des explications des personnes et restent toujours aussi disproportionnées.

Le solde de 20% des dossiers en assurance-chômage concernaient essentiellement des échanges avec la caisse de chômage. Il appert que les caisses de chômage ont fréquemment omis de mettre les assurés au bénéfice des « règles spéciales dues à la pandémie », surtout en ce qui à trait la prolongation des délais-cadre de cotisation

pour permettre l'ouverture d'un nouveau délai-cadre d'indemnisation. Également, lorsqu'un assuré est dans l'impossibilité d'obtenir l'attestation de l'employeur en raison d'un manque de collaboration de ce dernier, il appartient à la caisse de chômage de poursuivre la démarche. Or, cette demande doit souvent lui être réitérée.

En ce qui concerne les problématiques en droit du travail, les questions récurrentes sont les motifs de licenciement, les délais de congé, les délais de protection et les montants de salaire dus à la fin des rapports de travail.

De surcroît, la reprise de l'emploi qui s'est manifestée dans certains secteurs a surtout vu croître les embauches sous les formes de contrats dits « atypiques », soit du travail sur appel, du travail intérimaire, de la sous-traitance ou de mandats de faux-indépendants.

Ces formes de contrats de travail posent beaucoup de problèmes tant par l'instabilité financière que dans leur prise en charge par les assurances sociales et l'assurance-chômage.

Cette problématique est soulevée depuis plusieurs années par l'ADC et la crise sanitaire de 2020 a dramatiquement démontré l'insécurité et la vulnérabilité des salariés dans cette situation.

L'ADC a ainsi été amenée à prendre part à un conflit collectif suscité par le contrat de travail à zéro heure dans une entreprise de voiture de transport avec chauffeur. La situation concentre toutes les conséquences néfastes du travail sur appel: insécurité du contrat, problème de traçage et de paiement des heures travaillées, planning du travail et du repos, management par la concurrence et par la terreur.

ACCUEIL D'ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

L'ADC accueille habituellement des étudiants et des chercheurs qui s'intéressent aux problématiques sur lesquelles nous travaillons. Cette activité de liaison avec les sphères de la formation et de la recherche a également souffert des restrictions sanitaires et sociales en 2021 et l'ADC a tout de même accueilli en mai une étudiante de la Haute Ecole de travail social de Genève pour une recherche sur le chômage de longue durée.

ACTIVITÉS

LES ACTIVITÉS COLLECTIVES ET ASSOCIATIVES

LES GROUPES DE TRAVAIL

Durant cette année encore, les groupes de travail de l'ADC ont subi l'impact des restrictions sanitaires et sociales et ont vu leurs activités ralenties ou suspendues.

Le groupe de travail sur l'aide sociale avait pris part en 2020 à une démarche institutionnelle avec le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) pour demander que les directives d'application de la loi et du règlement de l'aide sociale (LIASI et RIASI) soient rendues publiques et accessibles, au titre de l'intérêt public et de l'accès aux données utiles à la collectivité publique. Une délégation comprenant une représentante de l'ADC a eu une rencontre avec des représentants de l'Hospice général, à l'issue de laquelle l'Hospice général s'est

engagé à rendre publique ces directives dans un avenir proche. Ces directives, encore incomplètes, sont maintenant accessibles depuis la page *Infodoc* du site de l'Hospice général. Le groupe de travail sur la politique de sanctions de masse de l'OCE a également pu poursuivre certaines activités. Nous n'avons en effet durant ces deux années de crise sanitaire pas cessé de constater la dégradation du service public de l'emploi, par la systématisation du harcèlement administratif et des sanctions en cascade.

Suite à la collaboration avec un député dans son dépôt de questions écrites au Grand Conseil, une réponse politique et de nouvelles données ont été rendues publiques. Le syndicat SIT s'est également mobilisé sur ce sujet et l'ADC s'est jointe à la pétition du SIT intitulée «Stop au harcèlement des personnes au chômage». Cette pétition a été remise le 24 février 2021 à Monsieur

le Conseiller d'État Mauro Poggia et a poussé le Grand Conseil à adopter le 26 mars 2021 une motion urgente intitulée «Stop à la pandémie des sanctions à l'Office cantonal de l'emploi, pour un confinement des pénalités» (M 2744). C'est le 22 septembre 2021 que la nouvelle Conseillère d'Etat en charge du Département de l'économie et de l'emploi a présenté un rapport sur cette motion, rapport qui a largement déçu tous les intervenants dans ce domaine.

LE RÉSEAU SUISSE DES ASSOCIATIONS DE CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Ce réseau, constitué en 2013 par neuf associations de six cantons, a pu maintenir une partie de ses activités et a tenu trois réunions durant l'année.

Le réseau a ainsi publié un communiqué de presse en mars 2021 «Pour un revenu minimum au chômage»

demandant que le mécanisme d'indemnisation mis en place pour les bas salaires en réduction de l'horaire de travail (RHT), soit généralisé au régime ordinaire de l'assurance-chômage.

Ce mécanisme de la loi Covid a permis une indemnisation à 100% pour les salaires inférieurs à 3'470 francs, un plancher de 3'470 d'indemnités pour les revenus jusqu'à 4'340 francs et une indemnisation à 80% pour les salaires à partir de 4'340 francs.

Notre réseau a également procédé à des échanges sur la politique des sanctions au chômage, sanctions devenues particulièrement mortifères en période de crise sanitaire, et a préparé une action publique nationale qui n'a pas pu être réalisée en 2021.

Enfin le réseau suisse a fait un travail de suivi sur le thème du travail sur appel et du postulat 19.3748, déposé au

Conseil des Etats sous l'impulsion de notre mobilisation publique. Ce postulat a obtenu en novembre 2021 un Rapport du Conseil fédéral intitulé «Règlementer le travail sur appel», rapport dans lequel le Secrétariat d'Etat à l'économie identifie parfaitement toutes les dimensions problématiques de ce type de contrats de travail, mais constate qu'il n'y a pas de volonté politique pour y remédier.

LES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

PARTICIPATION À LA COMMUNAUTÉ GENEVOISE D'ACTION SYNDICALE

L'ADC est depuis plusieurs années invitée comme «observatrice» aux réunions thématiques de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et plus particulièrement à celles de sa Commission emploi-chômage. Cette participation permet d'avoir des échanges de points de vue avec les syndicats sur nos thèmes de travail.

LABEL 1 + POUR TOUS DU DSES

Notre association a créé un emploi pérenne fin 2017 pour lequel elle a engagé une personne en recherche d'emploi. À ce titre l'ADC s'est vu décerner le «Label 1+ pour tous - Employeur responsable», label qui est renouvelé en 2021.



1+
POUR
TOUS

**EMPLOYEUR
RESPONSABLE
2021**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

ACTIVITÉS - SUITE

LES ACTIVITÉS PONCTUELLES

Dans la palette de diverses activités ponctuelles dans lesquelles l'ADC est habituellement impliquée, la plupart ont été suspendues et reportées en raison des restrictions sociales et sanitaires. Seul le cortège du 1er Mai a été maintenu et l'ADC a pris part à la manifestation de rue avec un petit tronçon de travailleurs et travailleuses précaires.

LES ACTIVITÉS INTERNES

LE PETIT-DÉJEUNER DU MERCREDI MATIN

Le petit-déjeuner du mercredi matin est installé depuis plusieurs années comme un moment d'échange informel et convivial.

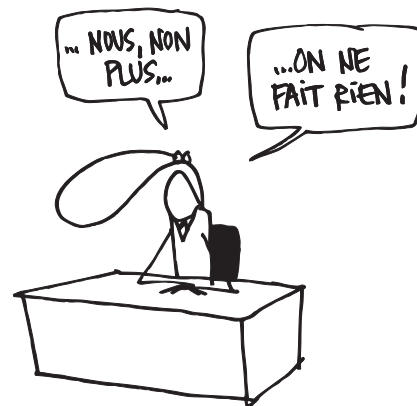
Les consultations individuelles sont suspendues durant deux heures, pour échanger collectivement des connaissances et des coups de main, pour discuter de questions de société ou d'actualité, pour imaginer de nouveaux projets participatifs.

En 2021 le petit-déjeuner du mercredi matin a évidemment souffert des mesures de restrictions des contacts en raison de la situation sanitaire.

LES ACTIVITÉS CONVIVIALES

Aucune des activités conviviales, organisées habituellement au cours de l'année, n'ont pu prendre place en raison de la situation sanitaire.

POUR L'ADC,
LES POLITIENS SOLIDAIRES ...



AMICALEMENT! MIX & RENIX

LES PERSPECTIVES & LES PROJETS POUR 2022

LES PERSPECTIVES ET LES PROJETS POUR 2022

L'ADC entend toujours développer son activité d'accueil, d'accompagnement et d'intervention pour les personnes touchées par le travail précaire, le chômage et la fin de droits, dans les consultations individuelles comme dans le travail en réseau et dans les groupes de travail thématiques.

L'ADC poursuivra le travail de rendre visibles les problématiques souvent occultées par les stéréotypes et les représentations médiatiques sur le chômage, le sous-emploi, le travail précaire et l'aide sociale.

De nouveaux projets d'activités verront assurément le jour grâce à l'implication de nos membres et au vu des nouveaux besoins mis en lumière par les réorganisations économiques et sociales induites par l'après-crise.



FONCTIONNEMENT DE L'ADC

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

L'ADC a tenu son Assemblée Générale statutaire le 23 juin 2021. Cette assemblée a examiné le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport de l'organe de contrôle portant sur l'année 2020, puis débattu et voté le budget pour l'année 2021. Enfin l'assemblée a élu un nouveau comité pour l'année 2021, et en son sein un président, un vice-président et une trésorière.

LE COMITÉ

Les membres du comité élus le 23 juin 2021 sont:

- Makram Abdessamad, président;
- Olivier Rey, vice-président;
- Corine Fischer, trésorière;
- Monica Riquelme;
- Jaouad Amrani;
- Jean-Marc Preisig.

Au cours de l'année 2021 le comité s'est réuni à dix reprises et la participation de ses membres a été bonne.

L'ÉQUIPE

Le poste de secrétaire administrative et comptable, à 80%, est assumé par Josette Lemery.

Le poste de coordinateur, à 70%, est assumé par Alexandre Baljovic, sociologue.

Le poste de juriste à 50% est assumé par Karine Klopfenstein. A partir du 1^{er} décembre 2021, au moment de son congé-maternité, l'ADC a eu le plaisir d'accueillir en son sein Blerta Tolaj, pour un remplacement qui va se poursuivre jusqu'à fin juin 2022.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à Monsieur Sivakumar Reddy qui assure bénévolement la maintenance de notre site internet.

RAPPORT FINANCIER

Globalement les recettes de 2021 sont inférieures au budget et au résultat de 2020, elles se chiffrent à 232'054 francs. Dans le détail des recettes, les cotisations des membres sont en augmentation à 5'290 francs, en progression de 1'650 francs par rapport à 2020. Les dons se montent à 6'300 francs, dont 5'500 proviennent des communes genevoises; nous remercions les villes d'Onex et de Meyrin, les communes de Bardonnex, Confignon, Collonge-Bellerive et Vandoeuvres.

Les charges globales se montent à 245'370 francs et sont également inférieures au budget prévisionnel de 261'552.- francs.

Il faut souligner que la Ville de Genève a retenu sur notre subvention 2021 la somme de 14'792 francs, considérant que notre recherche de fonds a apporté un excédent de fonds propres dépassant le plafond fixé par le règlement de la Ville de Genève.

Aussi le bilan financier de 2021 fait apparaître un déficit de 13'315.36 francs.

ACTIFS	31.12.2021	31.12.2020
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités	30'701.23	10'1768.48
Actifs transitoires	29'335.87	1'638.00
Total actifs circulants	60'037.10	103'406.48
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Machines et appareils	5'816.80	1.00
Mobilier	1.00	1.00
Informatique	1.00	1.00
Total actifs immobilisés	5'818.80	3.00
TOTAL DES ACTIFS	65'855.90	103'409.48
PASSIFS		
FONDS ÉTRANGERS		
Charges à payer	4'565.95	28'548.97
Part subvention à restituer	0	13'049.00
Total des fonds étrangers	4'565.95	41'597.97
FONDS PROPRES		
Capital au 1er janvier	61'811.51	62'493.90
Excédent (déficit) de l'exercice	-521.56	-682.39
Total des fonds propres	61'289.95	61'811.51
TOTAL DES PASSIFS	65'855.90	103'409.48

COMPTES 2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	31.12.2021	BUDGET 2021	31.12.2020
Subvention Ville de GE (locaux)	23 872.00	23 872.00	23 872.00
Subvention Ville de GE (financière)	195 207.80	210 000.00	210 000.00
Cotisation des membres	5 290.00	4 000.00	3 640.00
Recette juridique	320.00	1 000.00	47.30
Donations diverses	6 300.00	10 000.00	12 490.00
Vente boissons, photocopies et divers	1 064.95	1 500.00	1 038.95
Total des produits d'exploitation	232 054.75	250 372.00	251 088.25
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	195 945.28	210 000.00	197 534.02
Charges des locaux	23 872.00	23 872.00	23 872.00
Formation et manifestations	2 774.55	6 750.00	2 805.90
Charges d'administration et bureau	12 925.28	11 400.00	10 089.36
Entretien du matériel et des locaux	1 631.65	1 500.00	2 562.60
Charge d'informatique	6 767.40	5 000.00	
Frais de promotion et représentation		3 030.00	934.25
Imôts et taxes		0.00	181.85
Amortissement	1 453.95	0.00	569.26
Total des charges d'exploitation	245 370.11	261 552.00	238 549.24

	31.12.2021	Budget 2021	31.12.2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	13 315.36	11 180.00	12 539.01
Résultat financier	-255.20	-300.00	-198.60
Résultat d'exploitation	0.00	0.00	0.00
Résultat exceptionnel (dissolution de provision)	13'049.00	0.00	26.20
Résultat avant variation des fonds affectés	-521.56	-11'480.00	12'366.61
Attribution (produits des fonds)	0.00	0.00	0.00
Utilisation (charges des fonds)	0.00	0.00	0.00
Résultat avant restitution aux subventionneurs	-521.56	-11'480.00	12'366.61
Part à restituer aux subventionneurs	0.00	0.00	(13'049.00)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-521.56	-11'480.00	-682.39

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CHÔMEUSES ET DES CHÔMEURS

COORDONNÉES ADC

RUE SAINT LAURENT 8

1207 GENÈVE

TÉL : +41 (0) 22 700 50 60

HTTPS://ADC-GE.CH

HORAIRES

DU LUNDI AU JEUDI (FERMÉ LE VENDREDI)

DE 9H00 À 13H00 ET DE 13H30 À 17H30

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

FAIRE UN DON

POUR SOUTENIR NOTRE ACTION, VOUS POUVEZ NOUS ADRESSER UN DON

CCP 12-10958-0

IBAN CH13 0900 0000 1201 0958 0



ASSOCIATION DE **D**ÉFENSE DES **C**HÔMEUR-SE-S